

Budget primitif 2025

Conseil municipal du 31 mars 2025

Plan

L'équilibre général

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



MAGNY-LES-HAMEAUX

L'équilibre général

L'équilibre général

Un budget équilibré à 27 774 661,52 €

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	18 426 245,58 €	18 426 245,58 €
Investissement	9 348 415,94 €	9 348 415,94 €
TOTAL	27 774 661,52 €	27 774 661,52 €

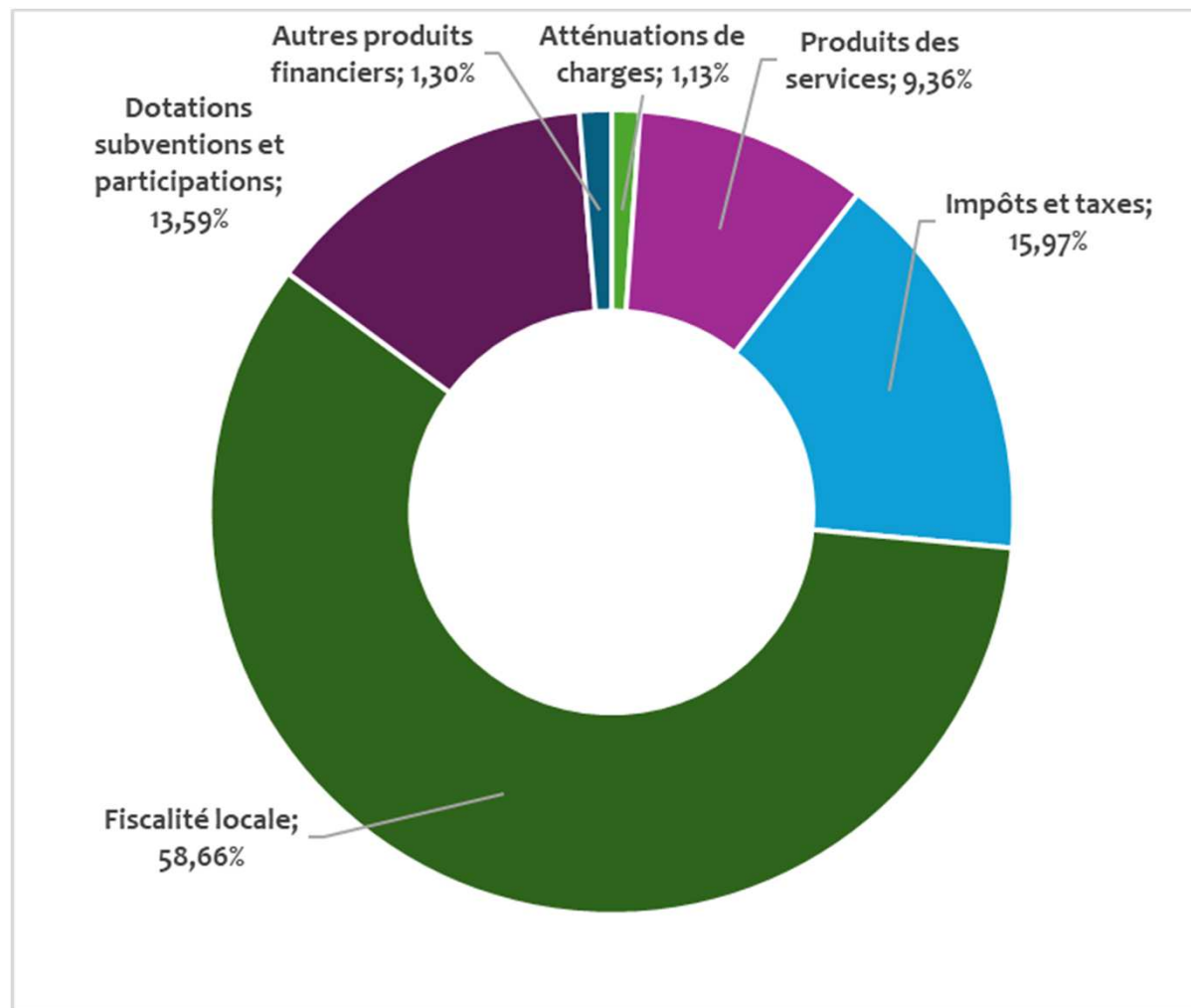


MAGNY-LES-HAMEAUX

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Vue d'ensemble des recettes de gestion : 14 595 940 €



Les recettes de fonctionnement

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 743 195,52 €	Excédent de fonctionnement 2024 cumulé
013 - Atténuations de charges	165 000 €	Remboursements de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale pour les absences des agents
70 - Produits des services	1 365 505 €	Restauration scolaire : 607 540 € Enfance : 444 000 € Scolaire : 53 925 € Petite enfance : 166 000 € Séniors : 32 060 € Sport : 15 800 € Culture : 14 000 € Autres – Cimetières - Domaine public : 32 180 €
75 - Autres produits gestion courante	189 373 €	Loyers/charges logements communaux : 169 373 € Produits exceptionnels : 20 000 €
77 – Produits exceptionnels	2 000 €	Mandats annulés sur exercice antérieur

Les recettes de fonctionnement

Fiscalité 2025 :

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
73 - Impôts et taxes	2 330 798 €	73 - Attribution de compensation : 2 027 653 € 73 - FNGIR : 303 145 €
731 Fiscalité – impôts locaux	8 562 000 €	731- Impôts directs locaux : 8 050 000 € 731- Droits de mutation : 350 000 € 731 -Taxe sur l'électricité 150 000 € + pylône : 12 000 €

La Loi de Finances définit chaque année l'augmentation des bases des valeurs locatives, qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en 2025 elles augmentent de 1,7 %.

Les recettes de fonctionnement

Fiscalité : Pas d'augmentation en 2025

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2025 :

Foncier bâti : 37,99 %

Foncier non bâti : 90,56 %

Taxe habitation résidences secondaires : 12,14 %

Les recettes de fonctionnement

DILICO : *Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales*

Dans le cadre de la politique de rigueur du Gouvernement, un nouveau dispositif de contribution de redressement des comptes publics a été créé pour 2025 pour les collectivités locales

Prélèvement au profit de l'Etat de ressources fiscales de la Commune.
Montant estimé entre 150 000 € et 200 000 € (non encore notifié)

« Reversement » par 1/3 dans les 3 ans à hauteur de 90% à la collectivité prélevée, et de 10 % aux fonds de péréquation

Les recettes de fonctionnement

Une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire envisagée pour 2025

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
74 - Dotations et participations	1 983 264€	DGF : 95 000 €* Dotation de solidarité rurale : 120 000 € Transports scolaires : 57 275 € DCRTP : 142 089 €* Subventions (CAF) : 853 900 € Allocation compensatrice taxe foncière : 700 000 € Dotation pour les titres sécurisés : 15 000 €

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
011 - Charges à caractère général	4 462 090,06 €	Restauration collective : 770 942 € Collecte déchets alimentaires : 16 000 € Fluides, électricité, gaz : 920 695 € Carburant : 58 400 € Alimentation : 69 650 € Téléphonie : 107 368,60 € Fournitures administratives et techniques : 313 235 € Fournitures scolaires : 39 489 € Entretien/maintenance des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des véhicules et des matériels : 352 713 € Charges locatives de copropriété : 168 500 € Assurances (hors assurance statutaire) : 59 400 € Formation : 35 950 € Transports collectifs : 180 910 € Nettoyage des locaux : 189 002,11 € Maintenance : 304 350 € Autres services extérieurs : 450 345 € Impôts et autres taxes : 106 501 € Autres prestations : 318 689,35 €

Les dépenses de fonctionnement

Des frais de personnel intégrant les évolutions réglementaires :

- Hausse des cotisations à la CNRACL (fond de retraite des fonctionnaires) : +3% pendant 4 années

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
012 - Charges de personnel	8 971 858 €	Assurance statutaire : 220 000 € Action sociale : 47 508 € Médecine préventive : 8 000 € Masse salariale et Glissement Vieillesse Technicité des agents communaux : 8 696 350 €

Les dépenses de fonctionnement

La Commune participe aux dotations de l'Etat au titre de la solidarité entre les collectivités territoriales

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
014 – Atténuations produits	350 000 €	FSRIF : 150 000 € FPIC : 200 000 €

Les dépenses de fonctionnement

Depuis 2022, la Commune de Magny-les-Hameaux est devenue contributrice :

ponctions de péréquations (FPIC et FSRIF) > dotations de fonctionnement (DGF & DSR)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DOTATIONS DE L'ÉTAT					CONTRIBUTIONS PRÉLÈVEMENTS DE L'ÉTAT			
2023	DGF	DSR	DSU	FSRIF	Total Dotations	FPIC	FSRIF	Total prélèvements	Solde
Trappes	2 359 671		12 534 898	3 176 164	18 070 733				18 070 733
La Verrière	120 747	76 327	969 891	591 982	1 758 947		5 623	5 623	1 753 324
Guyancourt	723 308		616 314	685 884	2 025 506	570 984	567 589	1 138 573	886 933
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	727 650	84 565			812 215		166 575	166 575	645 640
Villepreux	951 903				951 903	341 741		341 741	610 162
Montigny-le-Bretonneux	1 751 450				1 751 450	232 760	957 110	1 189 870	561 580
Élancourt	1 046 128				1 046 128	542 021	335 319	877 340	168 788
Magny-les-Hameaux	136 810	122 758			259 568	207 496	133 085	340 581	- 81 013
Les Clayes-sous-Bois	327 371				327 371	363 068	285 781	648 849	- 321 478
Plaisir	840 871				840 871	622 704	570 629	1 193 333	- 352 462
Voisins-le-Bretonneux							451 856	451 856	- 451 856
Coignières	1 846				1 846		552 387	552 387	- 550 541
Maurepas	71 521				71 521	196 518	463 476	659 994	- 588 473

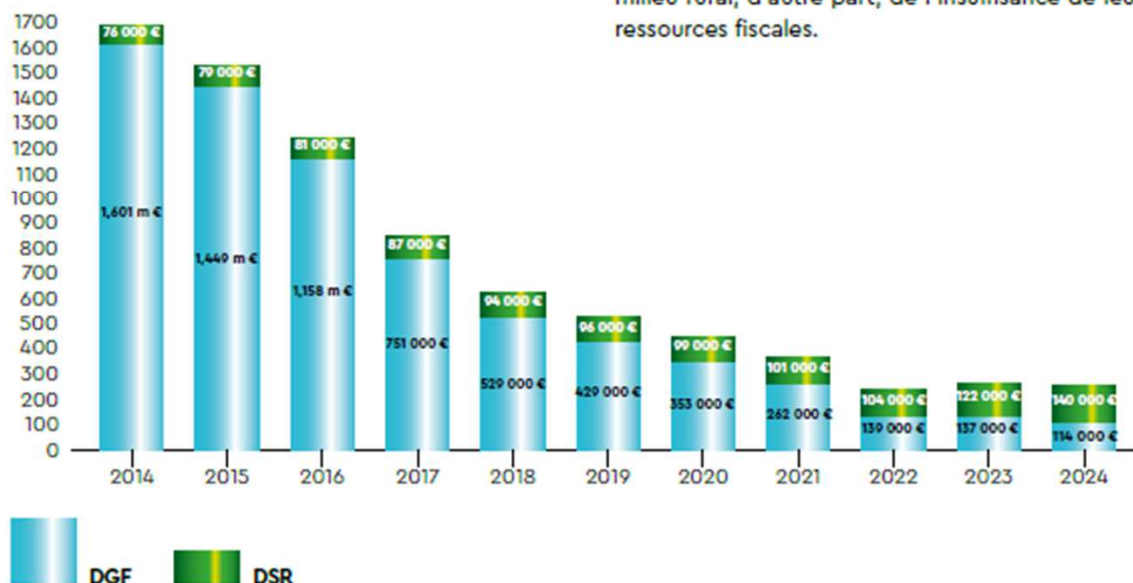
La section de fonctionnement

En 2025, la Commune ne devrait plus percevoir de dotation forfaitaire (en attente de notification). Perception de la DSR pour combien de temps, encore ?

**BAISSE MASSIVE DES
DOTATIONS DE L'ÉTAT**
soit une perte cumulée
de 10 446 000 € sur 10 ans

► La dotation solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



Les dépenses de fonctionnement

Un maintien des soutiens aux associations et au CCAS

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
65 - Autres charges gestion courante	856 247 €	Subventions aux associations : 226 297 € Bourses et prix : 3 000 € Subventions CCAS : 150 000 € Contribution au PNR : 46 500 € Indemnités/frais/formations élus : 141 745 € Autres frais (frais scolaire, créances éteintes) : 13 500 € Droit informatique nuage : 24 200 € Autres charges de gestion diverses : 251 005 €

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement

Chapitres / articles	Budget 2025	Commentaires
66 - Charges financières	93 469,53 €	Intérêts des emprunts
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
68 – Dotations provisions	20 000,00€	Provisions pour restes à recouvrer : 20 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 759 664,59€	
042 - Opérations d'ordre entre sections	332 830,19 €	Dotations aux amortissements (repris en recettes d'investissement)
023 - Virement à la section d'investissement	3 333 751,80 €	Autofinancement (repris en recettes d'investissement) En 2024 : 3 296 041,25 €
Total dépenses de fonctionnement	18 426 246,58 €	

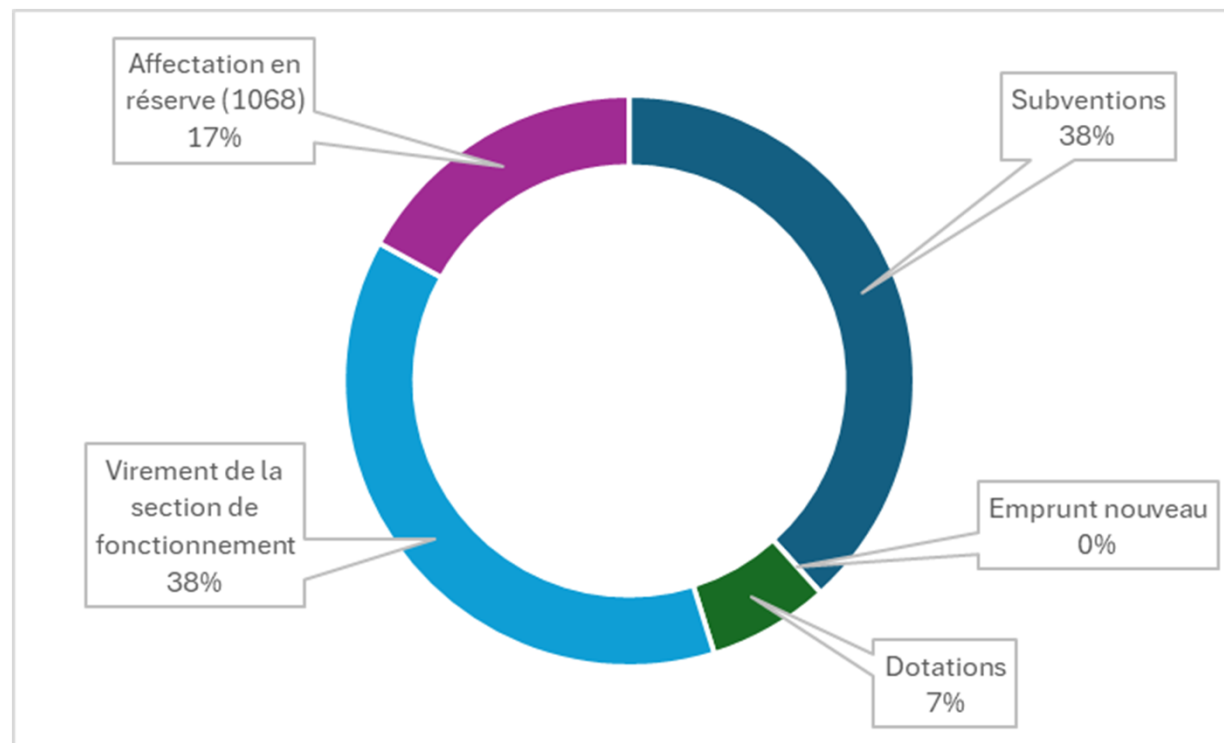
La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement

Recettes d'investissement : 7 755 156,09 €

- subventions perçues : 3 376 714,35 € dont RAR : 1 593 259,85 € (solde Gymnase Delaune)
- virement de la section de fonctionnement : 3 333 751,80 €



Les dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2024 : 965 949,68 €

Dont :

- Diagnostic amiante sur Bâtiments,
- Étude faisabilité mise en place du réseau chaleur, Maîtrise d'oeuvre rénovation énergétique École Corot-Samain
- Praticable et tribunes Gymnase Delaune
- Acquisition d'une pelle sur pneus d'occasion, d'un Mac, mobilier pour les écoles, des poubelles de rue
- Étude ma cour passe au vert Saint-Exupéry
- P3 chauffage



Les dépenses d'investissement

Les crédits nouveaux

Chapitre 20 – Immobilisations corporelles : 226 000 €

- Études dont MESDD
- Mise à jour des plans des bâtiments
- Etude et pilotage projet et Géomètre

Chapitre 21 - Acquisitions de matériels divers : 521 000 €

- Achat de terrains + frais de notaire
- Achat équipements informatique pour les écoles et les services municipaux
- Achat de matériel scolaire
- Ballon ECS, outillage, illuminations, matériels manifestations
- Système son Maison de l'Environnement

Les dépenses d'investissement

Les crédits nouveaux

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 4 974 834,43 €

Dont notamment :

- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot – Samain
- Déminéralisation de la cour école Saint-Exupéry (ma cour passe au vert)
- Maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle du Centre de loisirs Henri Dès en établissement d'accueil de jeunes enfants et pour les vestiaires-club house sur Anquetil



Les dépenses d'investissement

Les crédits nouveaux

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 4 974 834,43 €

Dont notamment :

- Travaux dans les bâtiments communaux et dans les écoles : tennis couverts, gymnase Mauduit, canalisations école Corot-Samain, vide sanitaires école Louise Weiss, verrière école élémentaire Gide, local foot Chevincourt, visiophone écoles, isolation toiture presbytère du village
- P3 Chauffage
- Travaux de voirie et routes : entretien courant des voies et entretien et balisage chemins ruraux, réfection chemin Louis de Marly, réaménagement parking et espaces verts Sente de Cressely/Allée des Tilleuls, aménagement square Debussy

Conclusion

2025

Désengagement de l'État et régression de notre liberté d'administration

- Il y a 10 ans : 1,4M€ de dotations → 10 % de nos recettes de fonctionnement
- Dotations de fonctionnement → compensation financière pour le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales
- Selon l'État, les habitants de Magny-les-Hameaux ne payent pas assez d'impôts locaux (sanction du potentiel fiscal)
- Depuis 2022, la Commune est contributrice et ne va plus percevoir de dotation forfaitaire

Conclusion

2025

**Quels leviers
pour financer les missions de la Ville et assurer les besoins des Magnycois ?**

- Des **arbitrages récurrents** de l'équipe municipale, entre maîtrise des dépenses publiques et recherche de financements, pour maintenir un service public local de proximité
- Une commune faiblement endettée, qui permet d'avoir encore des marges de manœuvre pour financer des équipements structurants, alors que les partenaires financiers voient aussi leurs marges se réduire

Conclusion

2025

- **Une politique rigoureuse de gestion** depuis des années nous a permis d'assurer un bon niveau de service, plébiscité par les magnycois :
 - Accompagnement de la famille, de la petite enfance aux seniors
 - Une politique de solidarité envers les plus fragiles
 - Tout en veillant à assurer un environnement qualitatif

Conclusion

En 2025, nous vous proposons donc un budget qui permet de maintenir les services indispensables aux habitants et de poursuivre nos capacités d'investissement sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition.